



Permis d'organisation

Visa **FFSA** - N° 52 en date du **08 Janvier 2026**

Visa **LIGUE** - N° 4 en date du **08 Janvier 2026**

Ligue du Sport Automobile
Nouvelle Aquitaine Sud
Zavant de l'Université
33440 Pessac
05 57 32 29 80
sportauto.agence@wanadoo.fr



8^{ème} RALLYE Régional VHC de BONAGUIL

07 ET 08 mars 2026



RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE VHC

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes, les Règles Spécifiques Rallyes VHC ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 10 doivent être renseignées.

Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA GASCOGNE AGENAIS
Nom du Rallye :	BONAGUIL
Date :	7 et 8 MARS 2026
Niveau d'inscription (Régional, National, Inter.) :	REGIONAL
Eligibilité :	Coupe de France
Participation étrangère autorisée ?	Non
Visa Ligue (date et numéro) :	
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	

Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation

Nom :	FOURCADE Annie
Téléphone :	06 09 86 77 12
Mail :	secretariat@asagascogneagenais.com

Comité d'Organisation

Président :	TEMPRANO Yannick
Membres :	BARAS Jean-Pierre/BARAS Hélène
Secrétariat du Rallye, Adresse :	158 chemin de Brugou – 47500 MONTAYRAL
Téléphone :	06 37 67 74 04
Mail:	Ecurieautoduhautbois-fumel@orange.fr
Permanence du Rallye :	C2RT
Lieu, date, horaire :	1750 route de Cuzorn « Bouy » 47500 Fumel 7 & 8 mars 2026 de 8h30 à 20h00

Organisateur technique	
Nom :	TEMPRANO Yannick
Adresse :	158 chemin de Brugou – 47500 MONTAYRAL
Téléphone :	06 37 67 74 04
Mail :	Ecurieautoduhautbois-fumel@orange.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	18 janvier 2026
Ouverture des engagements	18 janvier 2026
Clôture des engagements	2 mars 2026
Parution du carnet d'itinéraire	1 mars 2026
Distribution du Road-Book (<i>lieu, date, heure</i>)	1 mars 2026 au Brit'hotel à Fumel 7 mars 2026 au C2RT à Fumel
Reconnaissances (<i>dates & heures</i>)	1 mars 2026 de 10h à 16h00 7 mars 2026 de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	7 mars 2026 de 13h15 à 18h15 au C2RT 1750 route de Cuzorn « Bouy » 47500 Fumel
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	7 mars 2026 de 13h30 à 18h30 au C2RT 1750 route de Cuzorn « Bouy » 47500 Fumel
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	7 mars 2026 à 10h30 au C2RT 1750 route de Cuzorn « Bouy » 47500 Fumel
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	7 mars 2026 à 17h30 au C2RT 1750 route de Cuzorn « Bouy » 47500 Fumel
Publication des équipages admis au départ (<i>lieu, date, heure</i>)	7 mars 2026 à 18h45 au C2RT 1750 route de Cuzorn « Bouy » 47500 Fumel
Publication des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	7 mars 2026 à 18h45 au C2RT 1750 route de Cuzorn « Bouy » 47500 Fumel et sur CHRONOLIVE
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Briefing écrit remis sous émargement aux vérifications administratives
Départ (<i>lieu, date, heure</i>)	8 mars 2026 à 08h00 au C2RT 1750 route de Cuzorn « Bouy » 47500 Fumel
Publication des résultats partiels (<i>lieu, date, heure</i>)	8 mars 2026 au C2RT 1750 route de Cuzorn « Bouy » 47500 Fumel et sur CHRONOLIVE
Arrivée (<i>lieu, date, heure</i>)	8 mars 2026 au C2RT 1750 route de Cuzorn « Bouy » 47500 Fumel
Vérifications finales (<i>lieu, date, heure</i>)	8 mars 2026 au C2RT 1750 route de Cuzorn « Bouy » 47500 Fumel
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC

Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	8 mars 2026 30mn maximum après l'arrivée du dernier concurrent au C2RT 1750 route de Cuzorn « Bouy » 47500 Fumel et sur CHRONOLIVE
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	8 mars 2026 30mn maximum après la publication des résultats définitifs au C2RT 1750 route de Cuzorn « Bouy » 47500 Fumel

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	FOURCADE Annie - 15323
Commissaires Sportifs	COMBE Robert – 11108 PHELIPEAU Jean-Luc - 9060
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	FOURCADE Annie – 15323
Directeur de Course	DESMOULINS Roger - 4799
Directeurs de Course Adjoint PC	CHEVALIER Guy – 3531 BRISSET Jean-Yves - 34244
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	RAYMOND Jean-Pierre En cours
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	En cours ZAIA Fabrice - 187750
Commissaire Technique responsable	LARQUEY Serge – 8454
Commissaires Techniques adjoints	FOURCADE Alexandre – 28760 SANGOIGNET Jean-Jacques - 288229
Médecin chef	CARPENTIER-AIELLO Dominique DOMECK Jean-Pierre
Chargés des relations avec les concurrents	NOBLE Monique - 120099
Juges de faits	JECKER Renée - 111119
Chargé des relations avec la presse	QUIOC Philippe - 204054
Chronométreurs	GRENEREAU Jean-Pierre - 15324 ALAIN Sylvain – 234828 PERRIER Jean-Pierre – 21244 Encours
Classement	CHRONOLIVE DELMOND-DESMOULINS Colette - 48038

NB : les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois ou cinq dans tous les rallyes.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 8^{ème} rallye VHC de BONAGUIL doit adresser à :

Ecurie Automobile du Haut Bois

Chez BARAS Hélène

1597 Route de Melis « Gigoutoux »

47500 CUZORN

Email : hb.ecurie@hotmail.com – Tél. : 06 88 50 73 50

la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 2 mars 2026 (cachet de la poste faisant foi)

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

3.1.11.1P. Montant des droits d'engagement :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 250 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 500 €
- si un concurrent membre de l'ASA Gascogne Agenais : 230 €
- Si les deux concurrents membres de l'ASA Gascogne Agenais : 220 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée SEULEMENT sur le parking devant la Cité Scolaire de Fumel et Avenue Charles de Gaulle – 47500 Fumel

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 8^{ème} Rallye VHC de BONAGUIL représente un parcours de 105 km.
Il est divisé en 1 étape et 3 sections.
Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 kms 800.
Les épreuves spéciales sont : Saint Martin 5 Kms x3 et Bonaguil 8.6 kms x3
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3
Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : 1 mars 2026 de 10h à 16h00 et le 7 mars 2026 de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30
Numéro de reconnaissance à l'avant droit du pare-brise et à l'arrière au milieu du vitrage

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

La remise des prix aura lieu dimanche 08 Mars 2026 à la sortie du parc fermé à la fin du rallye et après validation du classement par le collège.

Des coupes et des lots seront distribués au minimum aux 3 premiers du scratch.

Prix pour les féminines : Equipage 100% féminin, 1^{er} un coffret massage et détente en duo.

Chaque femme à l'arrivée du Rallye se verra remettre une rose lors de la remise des prix.

Un engagement gratuit pour le rallye de BONAGUIL 2027 sera offert à un concurrent tiré au sort parmi ceux qui ont abandonné, Moderne et VHC confondus (même absent à la remise des prix).